

Naissance       Mariage       Décès

Date de l'événement    /    /

Lieu .....

Copie intégrale       Extrait avec filiation

Nombre d'actes demandés

---

## IDENTITÉ DE LA PERSONNE CONCERNÉE

Nom de naissance : .....

Prénoms : .....

## IDENTITÉ DES PARENTS

Nom de naissance et prénom du parent 1 .....

Nom de naissance et prénom du parent 2 .....

## IDENTITÉ DU CONJOINT

Nom de naissance : .....

Prénoms : .....

## IDENTITÉ DES PARENTS

Nom de naissance et prénom du parent 1 .....

Nom de naissance et prénom du parent 2 .....

## MOTIF DE LA DEMANDE

.....

.....

Agent demandeur .....

## COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : .....

## INFORMATIONS

### SEULS LES ACTES ENREGISTRÉS À SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS PEUVENT ÊTRE DÉLIVRÉS

Pour obtenir une copie intégrale ou un extrait avec filiation d'acte de naissance, le demandeur doit satisfaire 3 conditions (décret n° 97-852 du 16 septembre 1997) :

- Etre la personne que l'acte concerne, son conjoint, ses ascendants ou descendants, son représentant légal.
- Etre majeur ou émancipé.
- Etre en mesure d'indiquer, lors de la demande, les nom et prénom usuels des parents de la personne concernée par l'acte.